

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

**Délibération n°2022.12.260**

**Contrat de destination Cognac : convention de partenariat et de financement 2022-2024**

**LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

**Secrétaire de Séance:** Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET, Philippe VERGNAUD à Hélène GINGAST,

**Excusé(s):**

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.12.260**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

**CONTRAT DE DESTINATION COGNAC : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2022-2024**

Le Contrat de destination Explore Cognac incarne la volonté commune et partagée de porter collectivement et solidairement une ambition visant à développer la notoriété de la destination et accroître ainsi son attractivité à l'international.

Cette démarche est née de la volonté d'un ensemble d'acteurs publics et privés\* de l'aire d'appellation du Cognac, couvrant principalement la Charente et la Charente-Maritime au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, de travailler ensemble.

Elle s'est traduite par une série de rencontres et une proposition de déposer collectivement une candidature au titre du Contrat de Destination pour mettre en place des actions à partir de 2020.

Ainsi, le contrat de destination Explore Cognac a été signé le 2 juin 2022 entre Atout France, le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et Charentes Tourisme (en tant que pilote pour le compte des partenaires).

La capacité de rayonnement international et de structuration d'un contrat appuyé par Atout France et la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des contrats de destination, permettra l'émergence d'une **destination touristique à part entière** complétant ainsi l'offre de l'ouest de la France : Bordeaux, la Côte Atlantique, la Vallée de la Dordogne, la Vallée de la Loire et ses châteaux.

Les principaux objectifs validés par l'ensemble des partenaires sont les suivants :

1. Faire émerger Cognac comme marque touristique de dimension internationale à l'image de la notoriété de son produit ;
2. Structurer notre offre ;
3. Développer la fréquentation oenotouristique des clientèles lointaines ;
4. Diffuser les flux par effet de rayonnement géographique et in fine, l'emploi touristique et le PIB touristique sur le périmètre ;
5. Favoriser le développement d'une destination oenotouristique durable.

Pour la mise en œuvre des objectifs, les partenaires se sont engagés depuis 2020 à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers pour réaliser des actions ensemble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

C'est dans ce cadre qu'il est proposé que GrandAngoulême participe financièrement à hauteur de 14 000 € pour l'année 2022 (même montant qu'en 2021). Ce montant est en lien avec le plan d'actions et le budget mis à jour et co-validé par les partenaires. Il sera versé à Charentes tourisme.

La participation financière pour l'année 2023 et l'année 2024 sera similaire ou réévaluée lors des comités de pilotage. Cette convention cadre sera complétée chaque année par un avenant précisant les participations financières de l'année et un bilan des actions de l'année écoulée.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024.

**D'ATTRIBUER** une participation financière de GrandAngoulême à hauteur de 14 000 € pour l'année 2022.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – Chapitre 65.

<b>Pour : 70</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

*\*Le groupement d'acteurs s'est constitué autour de Charentes Tourisme, bras armé pour le tourisme des 2 départements de la Charente et de la Charente-Maritime, regroupant en tant que membres fondateurs le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT NA), les collectivités : Communauté d'Agglomération Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de Communes 4 B Sud-Charente, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et la Communauté de communes d'Oléron, eux même s'appuyant pour la partie opérationnelle sur leurs offices de tourisme.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

## **CONVENTION DE PARTENARIAT & DE FINANCEMENT « CONTRAT DE DESTINATION EXPLORE COGNAC » 2022-2024**

**ENTRE :**

**D'une part,**

**Charentes Tourisme**, l'Agence de Développement Touristique des Charentes, association déclarée à la préfecture de la Charente sous le numéro W161005699, dont le numéro SIREN est 830 836 698 et le numéro de SIRET est : 830 836 698 00019, et dont le siège social se situe 21, rue d'Iéna - CS 82407 16024 Angoulême cedex, représentée par son Président délégué, Monsieur Patrick MARDIKIAN.

**Et d'autre part,**

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême représentée par son Président, Xavier BONNEFONT dûment habilité à signer, faisant élection de domicile à : 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME et dont le numéro SIRET est 241 600 253 00017

Il a été exposé ce qui suit :

## PREAMBULE

Ce projet incarne la volonté commune et partagée de porter collectivement et solidairement une ambition visant à développer la notoriété de la destination et accroître ainsi son attractivité à l'international.

Cette démarche est née de la volonté d'un ensemble d'acteurs publics et privés de l'aire d'appellation du Cognac couvrant principalement la Charente et la Charente-Maritime au sein de la région Nouvelle-Aquitaine de travailler ensemble.

Elle se traduit par une série de rencontres et d'une proposition de déposer collectivement une candidature au titre du Contrat de Destination. Pour la mise en œuvre des objectifs présentés, les partenaires s'engagent à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers **depuis 2020 pour réaliser des actions ensemble.**

Les **ambitions collectives souhaitées sont décrites dans l'article 1** de la présente convention. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Contrat de Destination 2022-2024 », lancé par le groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France (Agence de développement touristique de la France et opérateur de l'état français en matière de Tourisme) et piloté par le contrat cadre Etat-Région (l'Etat via Atout France et les régions via les CRT), le groupement solidaire du contrat Explore Cognac, existant depuis 2019 et constitué autour de Charentes Tourisme a confirmé sa volonté de poursuivre le travail commun, de développement oenotouristique à l'international. La démarche collective globale est décrite dans le dossier de candidature au Contrat de Destination Cognac transmis et validé par les acteurs en 2021 pour l'obtention commun d'un futur contrat de destination 2022-2024. Le dossier de candidature présenté en automne 2021 à Atout France présente l'ensemble des forces et opportunités du projet, un diagnostic de l'offre, l'ambition, la stratégie, les axes d'actions, la gouvernance et les partenaires déjà engagés.

Un socle de marque commun **Explore Cognac** a été créé, porté collectivement, devenant l'étendard d'une destination qui souhaite (re)placer le visiteur au cœur de l'expérience oenotouristique à l'international.

Si ce contrat de destination vient illustrer la volonté du collectif de renforcer l'attractivité de **destination Explore Cognac** à l'international, elle traduit également sa préoccupation de favoriser le développement d'une destination oenotouristique durable.

Le tourisme est en effet confronté, depuis plusieurs années, à d'importantes problématiques environnementales et sociétales - éco-responsabilité, préservation des espaces naturels, changement climatique, gestion des flux, etc., auxquelles s'est ajoutée la pandémie de la COVID impactant fortement ce secteur économique.

Il s'agit aujourd'hui de travailler au rétablissement de la confiance auprès des voyageurs et à l'adaptation du secteur du tourisme aux réalités futures, en encourageant l'innovation et l'investissement, en repensant de nouvelles formes de gouvernance, en adaptant l'offre, en s'appuyant mieux encore sur les outils numériques...

Tous les acteurs qui portent ce contrat sont convaincus de la nécessité de favoriser la transformation structurelle pour forger une économie du tourisme plus forte, plus durable et plus résiliente. Cette volonté commune constitue le socle de cette candidature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024

En parallèle de cette démarche, les territoires et l'interprofession du Cognac sont engagés dans une reconnaissance des savoir-faire de l'élaboration du Cognac, au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

**La capacité de rayonnement international et de structuration du Contrat appuyé par Atout France et la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la nouvelle gouvernance des contrats de destination permettra l'émergence d'une destination touristique à part entière complétant ainsi l'offre de l'ouest de la France : Bordeaux, la Côte Atlantique, la Vallée de la Dordogne, la Vallée de la Loire et ses châteaux.**

Cet engagement multidimensionnel a ainsi pour objectif de faire d'*Explore Cognac*, la porte d'entrée d'une offre riche, variée, cohérente et durable visant à renforcer le rayonnement de la France dans sa diversité touristique à l'international.

L'objectif est de créer une **marque à notoriété internationale** et un **plan d'actions mutualisé** réunissant les acteurs clés de la destination. La candidature au Contrat de Destination porte simultanément sur la **structuration** et le **développement de l'offre**, sur la **qualité d'accueil**, la **promotion** sur **plusieurs marchés internationaux cibles**, ainsi que sur les démarches d'**intelligence économique**.

#### Contexte exceptionnel lié à la crise mondiale du COVID 19 :

- Le mode de gestion des « Contrats de Destinations » en France était en totale réorganisation entre la Direction Générale des Entreprises et Atout France entre fin 2019 et 2020. Cette réorganisation ayant été ralentie par la crise, le collectif de partenaires n'a pu recevoir, dans ce contexte, de réponse suite à sa candidature. Cet élément en attente n'a pas empêché les partenaires de travailler ensemble pour construire un budget et un plan d'actions en 2020 pour le bon développement de son projet oenotouristique.
- Alors que de nombreuses actions planifiées en 2020 et 2021 n'ont pu se tenir à cause de la crise sanitaire, les partenaires ont souhaité maintenir un niveau d'opérations et maintenir ce même niveau de contribution en 2021.

**Le groupement d'acteurs solidaires** s'est constitué autour de Charentes Tourisme (CT), bras armé pour le tourisme des deux Départements de la Charente et de la Charente-Maritime, regroupant en tant que membres fondateurs le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT NA), les collectivités : Communauté d'Agglomération Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de Communes 4 B Sud-Charente, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et la Communauté de communes d'Oléron eux même s'appuyant pour la partie opérationnelle sur leurs offices de tourisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024

Accusé certifié exécutoire

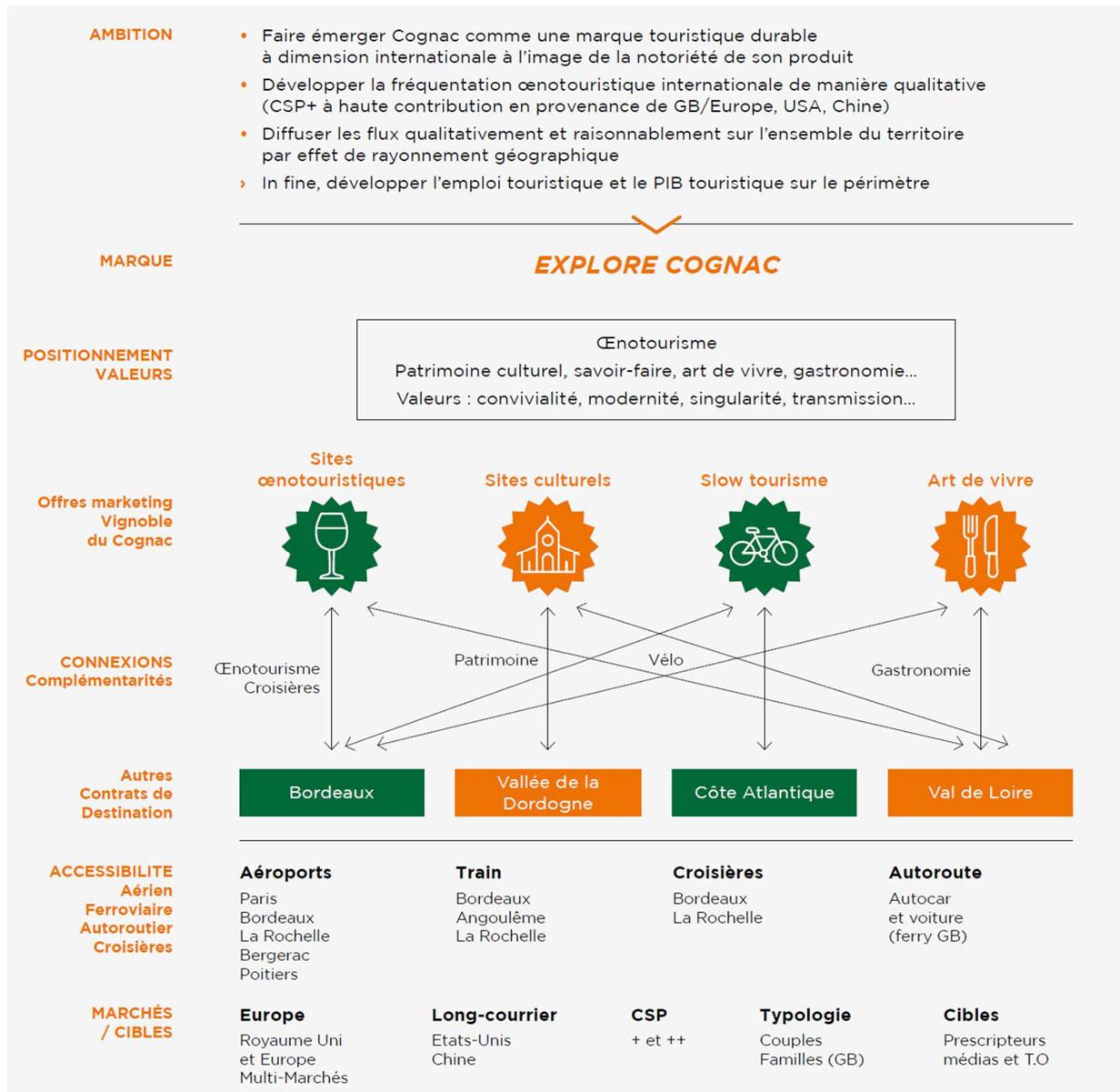
Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément aux décisions prises lors du Comité de Pilotage du 05 octobre 2021 à Cognac, la présente convention décrit **les objectifs et orientations du collectif de partenaires** et **les modalités du partenariat** entre d'une part la **Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême** et d'autre part **Charentes Tourisme, coordinateur et animateur du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de la destination précitée.**

Les **principaux objectifs** co-validés par l'ensemble des partenaires sont précisés dans le **schéma suivant** :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

### Le positionnement de la destination :

- Structurer et valoriser un œnotourisme durable,
- Promouvoir un patrimoine culturel diversifié au milieu du vignoble, ainsi que des savoir-faire locaux,
- Mettre en exergue l'art de vivre du territoire et sa gastronomie.

### À l'horizon de 3 ans, l'ensemble des partenaires signataires se donne pour ambition commune :

- d'intensifier la visibilité et la notoriété de la destination sur les marchés étrangers ciblés (Royaume Uni, Europe multi-marchés, Etats-Unis d'Amérique, et éventuellement la Chine en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et géopolitique).
- de structurer plus encore l'offre pour être toujours plus en phase avec les attentes et évolutions comportementales majeures des clientèles étrangères.
- de devenir une "destination œnotouristique durable"

Pour ce faire, les partenaires signataires se sont fixés des objectifs autour de **3 axes majeurs** en termes de :

- **Innovation, structuration de l'offre/Professionalisation de l'accueil,**
- **Communication/Marketing,**
- **Observation/Evaluation.**

### Objectifs spécifiques :

- Créer un écosystème digital et optimiser sa performance selon les cibles identifiées (Site web – indicateurs visites et/ou visiteurs / Réseaux sociaux - nb de fans, interactions/engagements)
- Optimiser la médiatisation de la marque Explore Cognac à l'international sur les différents marchés cibles : prescripteurs presse et e influenceurs (suivre le/les indicateurs d'audience/portée/Nb d'articles et les objectifs)
- Développer la mise en marché de l'offre œnotouristique (suite à la crise du COVID, identifier 10 à 20 Tours opérateurs influents et engager un travail de fond avec eux)
- Internationaliser l'offre et la marque (sites œnotouristiques, hôtels, restaurants, chambres d'hôtes de charme... engagés et mobilisés à l'accueil des clientèles internationales)
- Disposer d'un tableau de bord d'évaluation quantitatif et qualitatif (mesure de l'objectif - compte tenu de la crise sanitaire, indicateur à réévaluer)
- Accroître le collectif de partenaires (atteindre les 12 à 15 partenaires au terme des 3 ans du contrat et augmenter le volume de recettes du projet).

L'appel à manifestation d'intérêt 2022-2024, rédigé et validé par l'ensemble des partenaires est disponible en téléchargement ici : [Dossier de Candidature](#)

Les actions du contrat et la vie du projet sont décrites sur le site internet corporate du contrat de destination : <https://pro.explore-cognac.fr/>

## ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention engage les parties pour un partenariat établi **pour une durée de 3 ans, du 2 juin 2022 au 31 décembre 2024**, dans les limites des règles comptables et juridiques de chaque structure, dont les modalités de gestion financière et organisationnelle sont explicitées dans la présente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024 |

Elle constitue le cadre **des décisions annuelles d'attribution des participations financières** par la **Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême** à Charentes Tourisme.  
Le contrat de destination Explore Cognac a été signé le 02 juin 2022 entre Atout France, le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et Charentes Tourisme (en tant que pilote pour le compte des partenaires).

Cette convention triennale sera complétée, en 2023 et 2024, par un avenant annuel présentant le plan d'actions et le budget co validé de l'année en cours (un avenant en 2023 puis un avenant en 2024).

### ARTICLE 3 – PLAN D' ACTIONS 2022 / AXES STRATEGIQUES

Le collectif de partenaires a élaboré un plan d'actions pour 2022, adaptatif que le Comité de pilotage a validé en octobre 2021 au regard du contexte sanitaire encore singulier.

Le détail de ce plan d'actions figure dans les différents comptes rendus de réunions de CoTechs et de CoPil déposé sur le « **Google Drive projet** » partagé pour tous les partenaires engagés.

Des changements ont été apportés, selon les recommandations d'Atout France et du CRT Nouvelle-Aquitaine notamment en ce qui concerne le choix des marchés cibles (comme la Chine) ou l'intégration plus forte de la dimension durable.

Le dernier COPIL du collectif qui s'est tenu le 12 mai 2022 a notamment validé la mise en sommeil du marché chinois pour le moment.

#### **Synthèse des axes stratégiques :**

<b>AXE 1</b> INNOVATION, STRUCTURATION DE L'OFFRE ET PROFESSIONNALISATION DE L'ACCUEIL	<b>AXE 2</b> MARKETING, PROMOTION ET COMMUNICATION	<b>AXE 3</b> OBSERVATION ET PROSPECTIVE	<b>AXE 4</b> INGÉNIERIE ET INVESTISSEMENT	<b>AXE TRANSVERSE</b> ANIMATION DU COLLECTIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et mobiliser les acteurs locaux autour de la démarche "Contrat de destination"</li> <li>• Animer le réseau, sensibiliser et professionnaliser les acteurs à l'accueil des clientèles étrangères</li> <li>• Structurer et qualifier l'offre oenotouristique par le programme <i>Explore Cognac</i> de création d'expérience et le label Vignoble et Découverte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la commercialisation de la destination auprès des agences réceptives, Tours opérateurs et agences de voyages</li> <li>• Mise en place d'une stratégie Presse et Influenceurs sur les marchés ciblés</li> <li>• Développer un ensemble d'outils de communication homogènes en concentrant les investissements sur le digital et les médias sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et analyser les retombées de l'activité touristique et effectuer les réajustements éventuellement nécessaires grâce à un partenariat étroit entre les Observatoires des partenaires engagés</li> <li>• Suivre l'évolution des clientèles touristiques des marchés américains, chinois et britanniques sur le territoire</li> <li>• Réaliser un suivi de l'évolution de l'offre avec une attention particulière portée sur le développement durable (labels, classements, etc.)</li> <li>• Suivre et évaluer les indicateurs de performances des actions marketing et de communication que le collectif mettra en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la professionnalisation des acteurs publics et privés par des programmes de sensibilisation et de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres terrain</li> <li>• Site internet dédié</li> <li>• Corporate</li> <li>• Newsletters élus, codir, cotech</li> <li>• Créer un événement annuel convivial pour fédérer les partenaires</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Actions 2022 et budget des dépenses affiné depuis le dernier Comité de pilotage :

<b>BUDGET DE DEPENSES - CONTRAT DE DESTINATION EXPLORE COGNAC 2022</b>	
<b>INTITULES</b>	<b>BUDGET TTC</b>
<b>1/ ACTIONS</b>	<b>276 905 €</b>
<b>Axe 1: Innovation, structuration de l'offre et professionnalisation de l'accueil</b>	<b>23 500 €</b>
Evenement signature (cérémonie + conférences)	17 000 €
Programme de professionnalisation	5 000 €
Site internet corporate (abonnement/Mise à jour)	500 €
Expériences Explore Cognac	1 000 €
<b>Axe 2: Marketing et communication</b>	<b>224 080 €</b>
Europe : Workshop Destination Vignobles (Aix en Provence)	4 700 €
Europe : WTM (Londres)	6 880 €
Europe et USA : ILTM (Cannes)	12 500 €
Accompagnement agences relations presse Grande Bretagne et USA *	48 000 €
Accueil presse	10 000 €
Action RP internationaux Michelin mars	10 000 €
Création du site web incluant contenus en anglais	40 000 €
Campagne webmarketing SEO + SEA lancement du site web	25 000 €
Reportage vidéos	28 000 €
Production de supports (Manuel des ventes, affiches, welcome box)	10 000 €
Europe, USA : Opportunités démarchage TO + éductours (workshop/sponsorisation événements + rdv agences)	29 000 €
<b>Axe 3: Observation et prospective</b>	<b>4 325 €</b>
Photographie acteurs pro "besoin des pros en matière d'accueil des clientèles internationales"	1 400 €
Mise en place de données par rapport aux besoins des plans d'actions	2 925 €
Suivi du parc par type d'hébergements (marchant et non marchand)	350 €
Fréquentation: volume par type d'hébergements, distinction par nationalités	700 €
Suivi des sites de visites dont les sites oenotouristiques	1 055 €
Emploi touristique en attente de la mise en place par l'INSEE en 2022	80 €
Flux Vision Tourisme	170 €
Suivi et benchmark des arrivées aériennes en provenance des marchés lointains	320 €
Suivi des études nationales ou régionales	250 €
<b>Actions pour opportunités Axes 1, 2, 3</b>	<b>25 000 €</b>
<b>2/ RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>42 500 €</b>
Poste de cheffe de projet	42 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>319 405 €</b>

\* Ajouter participation Atout France 24 000 Euros TTC soit 72 000 Euros TTC RP valorisés

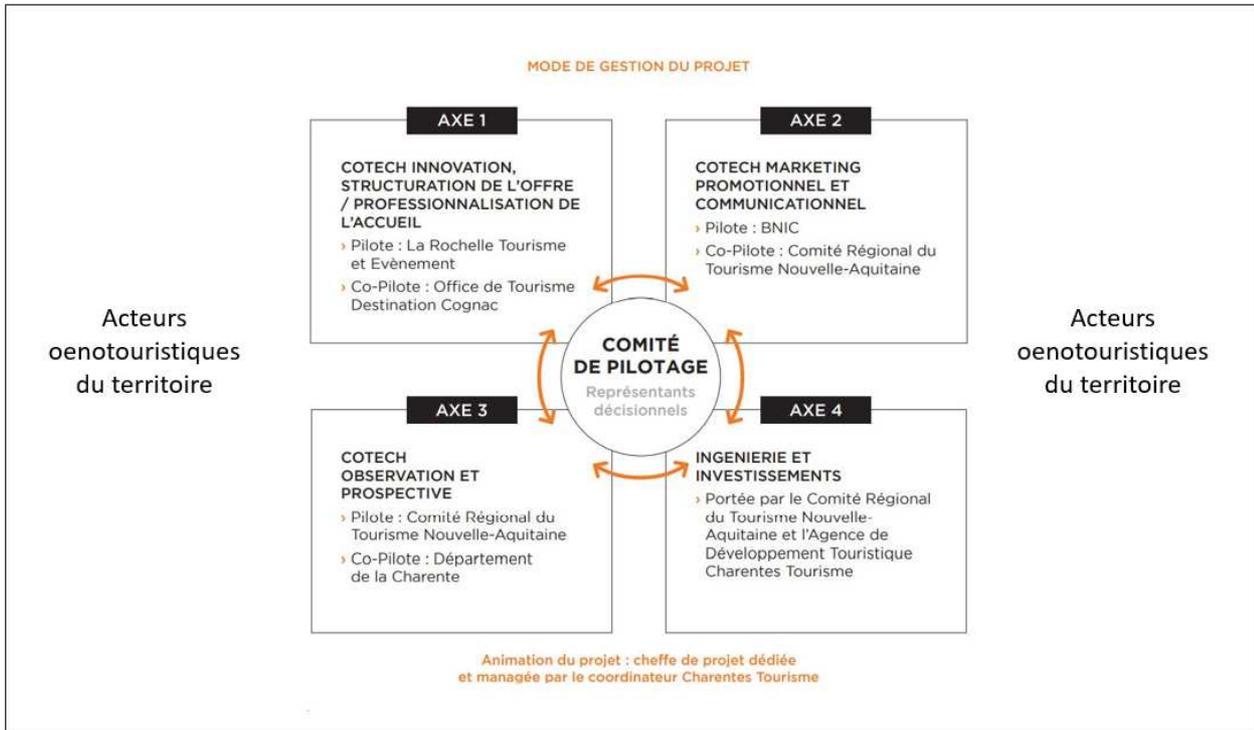
**A noter :**

- Toutes actions non engagées en 2022 seront reportées sur l'exercice budgétaire 2023 au regard de l'environnement mouvant et feront l'objet de nouveaux arbitrages par le CoPil au terme de l'année.
- Des actions pour opportunités pourront être engagées en cours d'année.

## ARTICLE 4 – GOUVERNANCE DU PROJET

La réalisation du plan d'actions est assurée par une gouvernance partenariale pour garantir la coordination du projet, l'élaboration et le suivi des actions et les prises de décisions.

**Le rôle de chaque instance est précisé comme suit :**



### 4.1 – LA COORDINATION

Charentes Tourisme reçoit mandat par voie de convention de tous les partenaires pour administrer le projet.

Charentes Tourisme est donc garant, agissant en tant que mandataire pour le compte d'un collectif regroupant plusieurs entités, de la mise en œuvre de la mission de coordination (atteinte des objectifs et délais) grâce à l'appui des travaux des acteurs impliqués et grâce d'une chef de projet recrutée par le collectif, et basée à La Rochelle dans les locaux de Charentes Tourisme depuis le 03 janvier 2022. L'encadrement managérial et opérationnel est assuré par Charentes Tourisme (cf. § précédent).

Pour cela, Charentes Tourisme assure le bon fonctionnement du projet et sa coordination par la mise à disposition des moyens logistiques et administratifs de Charentes Tourisme.

Le temps passé par le **Pôle Finance & Ressources de Charentes Tourisme** ainsi que les moyens techniques et logistiques mis à disposition du collectif pour la bonne exécution du projet, seront comptabilisés et valorisés sur une ligne spécifique du budget mutualisé. Charentes Tourisme participera à hauteur de 25 000 Euros incluant le montant de cette ligne spécifique.

En cas de non-respect des engagements, les partenaires pourront envisager d'autres solutions de portage pour la coordination. Cette décision ne pourra être prise qu'à la majorité des voix des partenaires présents ou représentés. En cas de changement de coordinateur, les participations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_250-DE

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

financières reçues et non utilisées à la date du transfert, ainsi que tous les biens matériels et immatériels, acquis pour ce projet, devront également être transférés au nouveau coordinateur.

#### 4.2 - LE COMITE DE PILOTAGE (Copil)

Le Comité de Pilotage est l'organe décisionnel rassemblant autant que de besoin et au moins une à deux fois par an l'ensemble des partenaires financeurs composés d'élus et Directions opérationnelles du projet pour les prises de décisions essentielles à la gouvernance partenariale. Le Copil peut inviter, s'il le juge utile selon les points à l'ordre du jour et avec voix consultative, une ou plusieurs structures associées. Seuls les partenaires financeurs fondateurs ont le droit de vote. Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées même si la recherche de l'unanimité prévaut.

Les procès-verbaux (PV) ou relevés de décisions (RDD) de réunions sont réalisées par Charentes Tourisme, coordinateur, adressés aux partenaires. Sans remarque sous 7 jours après envoi, le procès-verbal est considéré comme définitif et validé collectivement.

Le rôle du coordinateur (cheffe de projet), Charentes Tourisme, est le suivant :

- Planifier et organiser les réunions des Comités de Pilotage en définissant l'ordre du jour,
- Animer les réunions avec les pilotes/Co-pilotes des CoTechs,
- Rédiger les comptes rendus de CoPil qui seront adressés à tous les représentants partenaires. Sans remarque sous 7 jours après l'envoi, le compte rendu sera considéré comme définitif. Le pilote restituera le compte-rendu dans un relevé de décisions officiel qui sera mis à disposition de tous les partenaires sur un Drive créé par le coordinateur pour le compte des partenaires.
- Restituer la synthèse des travaux des CoTechs au Comité de Pilotage en élaborant les présentations et en préparant les éléments d'aide à la décision.

#### 4.3 - LES COMITES TECHNIQUES (Cotech)

Les comités techniques constituent les groupes de travail opérationnels nécessaires au développement du projet. Ils sont au nombre de 3 (un quatrième CoTech – Ingénierie et innovation- reste en attente de confirmation à ce stade de l'avancée du projet) et se réunissent autant de fois que nécessaire et au moins 2 fois par an.

- Cotech 1 – Innovation, structuration de l'offre et professionnalisation de l'accueil
- Cotech 2 – Communication et Marketing
- Cotech 3 – Observatoire – Evaluation

Les Cotechs sont composés de ressources métiers des structures partenaires (financeurs directs ou non).

Les Cotechs sont forces de propositions techniques. Ils assurent la mise en œuvre, le suivi et le bilan des actions engagées. Les pilotes et co pilotes de chaque COTECH présentent chaque année le bilan de l'année N ainsi que le plan d'actions prévu pour l'année N+1 au COPIL pour arbitrage et validation.

#### 4.4 - LES PILOTES DE COMITES TECHNIQUES

Un pilote est désigné sur la base du volontariat à la tête de chaque comité technique sur validation du Comité de Pilotage (cf. pilotes/co pilotes inscrits et présentés en **annexe**). Le pilote est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_250-DE

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

accompagné dans sa mission par un co-pilote. Le pilote a un mandat de 3 ans correspondant à la durée de la convention. En cas de démission, il est fait appel à candidature et un nouveau pilote doit être validé par le Copil.

Le rôle du pilote est le suivant :

- Planifier de concert avec la cheffe de projet et le co pilote et organiser les réunions des Comités Techniques en définissant l'ordre du jour conjointement,
- Animer les réunions avec l'appui du ou des co-pilotes des CoTechs et l'appui de la cheffe de projet,
- Rédiger les relevés de décisions des CoTechs qui seront adressés à tous les représentants partenaires de ce CoTech et au coordinateur du projet. Sans remarque sous 7 jours après l'envoi, le compte rendu sera considéré comme définitif. Le pilote restituera le compte-rendu dans un relevé de décisions officiel qui sera mis à disposition de tous les partenaires sur un Drive créé par le coordinateur pour le compte de l'ensemble des partenaires.
- Restituer la synthèse des travaux des CoTechs au Comité de Pilotage en élaborant les présentations et en préparant les éléments d'aide à la décision en lien avec le coordinateur.

## **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires s'engagent à affecter les Ressources Humaines et compétences nécessaires à la bonne conduite du projet et à participer aux différentes réunions du COPIL et des COTECH sur toute la durée de la présente convention.

Les partenaires s'engagent également à informer les acteurs touristiques avec qui ils sont en lien du projet et à rechercher le cas échéant de nouveaux partenaires financiers à proposer à l'approbation du CoPil.

Chaque partenaire s'engage à retourner la convention signée au coordinateur **avant le 30 septembre 2022 impérativement.**

## **ARTICLE 6 – FINANCEMENT**

### **6.1 - LE PORTAGE FINANCIER**

Les participations financières pour lesquelles les partenaires se sont engagés seront versées à Charentes Tourisme.

Charentes Tourisme tient une comptabilité analytique distincte de ses autres activités. Charentes Tourisme transmet aux partenaires les éléments financiers dont ils ont besoin pour le bon suivi des opérations et tient à disposition des partenaires tous les éléments et pièces justificatives de recettes et de dépenses. Cette comptabilité distincte fera l'objet d'un bilan comptable spécifique envoyé à chaque partenaire.

### **6.2 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

En adhérant au projet par la présente convention, **la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême** s'engage à participer financièrement en 2022 à hauteur de 14 000 Euros TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024 |

**(voir point 6.3 de la convention)** en lien avec le plan d'actions et le budget mis à jour et co-validé chaque année. La participation financière pour l'année 2023 et l'année 2024 sera similaire ou réévaluée lors des comités de pilotage.

Cette convention-cadre sera complétée chaque année par :

- Un avenant annuel,
- Les participations financières de l'année présentant le bilan des actions de l'année écoulée, le plan d'actions à venir et le budget mis à jour.

### 6.3 - LE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Le plan de financement 2022, transmis à Atout France dans le cadre du Contrat de Destination Explore Cognac est le suivant :

Total des recettes 2022	319 405 € TTC
<b>Report recettes 2021 (report lié au COVID)</b>	<b>172 805 €</b>
<b>Recettes partenaires 2022</b>	<b>146 600 €</b>
Dont	
Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)	35 000 €
Charentes Tourisme	25 000 €
Comité Régional du Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine	20 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Cognac	20 000 €
Communauté de Communes de la Haute Saintonge	20 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	14 000 €
Office de tourisme La Rochelle Tourisme & Evénements	5 000 €
Communautés de Commune 4B Sud-Charente	2 500 €
Lavalette Tude Drone	2 500 €
Communauté de Commune de Gémozac	1 400 €
Communauté de Commune de l'île d'Oléron	1 200 €

NB : Le niveau d'investissement plafond de la part d'Atout France pour le contrat de destination est de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024 |

- 50.000 € HT (+ 5 000 € HT en équivalent temps homme ATF par an/ contrat de destination) soit 150 000 € sur 3 ans) ;
- Il est valorisé mais ne donne pas lieu à flux financier ;
- Champs possibles : ingénierie, promotion grand public, observation, promotion *BtoB et presse*.

Chaque année, le Comité de Pilotage valide le budget et le plan d'actions de l'exercice suivant. Sur décision du Comité de Pilotage, les reliquats de l'exercice de l'année N-1 seront reportés sur l'exercice suivant N+1.

#### 6.4 - LES MODALITES DE FINANCEMENT

La participation financière est versée, autant que possible, chaque année **pour le 31 mars de l'année en cours au plus tard (sauf retard dans l'envoi de la convention)**, et sans qu'il soit fait un appel à contribution spécifique, afin de permettre la mise en œuvre globale des actions menées par le coordinateur.

En 2023, si les règles de fonctionnement internes le permettent, les structures partenaires verseront leurs contributions **annuelles en une seule fois sur appel de fonds de Charentes Tourisme en début d'année**.

Pour certains partenaires qui ne peuvent pas procéder à un versement unique en raison des modalités juridiques et administratives propres à leur fonctionnement, il pourra être envisagé l'option suivante :

- Le versement d'un acompte de 70% dans le respect d'un délai fixé au 31 octobre 2022,
- Le versement du solde de 100% avant le 30 décembre de l'année N, sur présentation des pièces indiquées ci-après.

**Dans le cas présent, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême s'engage à procéder à un versement unique de la subvention annuelle dans le respect du délai précité.**

#### 6.5 - CONTROLES ET PAIEMENT

Chaque année, Charentes Tourisme fournit aux structures partenaires signataires de la convention les pièces ci-dessous garantissant l'exécution du programme d'actions prévu au titre du collectif.

##### Année N

- Pour janvier : le budget et le plan d'actions prévisionnels de l'année en cours validé par le Comité de Pilotage
- Pour juillet : un rapport d'activité sur les 6 premiers mois validé par le Comité de Pilotage et un état des dépenses engagées en milieu d'année.

#### 6.6 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Chaque versement sera effectué au compte ouvert au nom de Charentes Tourisme (le RIB sera joint à l'envoi de la facture de l'année en cours).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024

## **ARTICLE 7 – PROPRIETES IMMATERIELLES**

En cas d'acquisitions immatérielles (à l'instar d'un dépôt de marque) ces dernières appartiennent au collectif dans son ensemble. Les conditions de propriété et d'utilisation seront à définir par le collectif.

Dans le cas de l'utilisation d'une marque pour les besoins du collectif déposée par un tiers, partenaire du projet, il devra faire l'objet d'une convention spécifique avec les partenaires.

## **ARTICLE 8 – DEFAILLANCE D'UN PARTENAIRE**

En cas de défaillance temporaire d'un partenaire, notamment financière, les conséquences seront les suivantes :

- Il n'y a plus de valorisation touristique de l'offre du territoire défaillant dans la campagne de promotion annuelle et ce sur l'ensemble des outils (print et web) ;
- Le partenaire n'est plus autorisé à utiliser la marque du projet ;
- Un nouveau plan d'actions est adopté par le Comité de Pilotage pour prendre en compte la baisse des recettes.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant, d'un commun accord entre les parties.

## **ARTICLE 10 – RESILIATION**

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention ou à l'initiative de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée par l'envoi à l'autre (aux autres) partie(s) d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins 3 mois avant la fin de l'année civile en cours, soit au plus tard le 30/09 de l'année N.

## **ARTICLE 11 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES PARTICIPATIONS**

11.1 - La convention prend effet à la date de sa signature par les parties pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 dans la perspective de la poursuite de ses engagements oraux pour les années à venir (3 ans). A l'échéance de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention. Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 3 ans à compter du paiement du solde de la subvention.

11.2 - Si à l'issue de la convention, il ressort du compte de résultat analytique récapitulatif que les dépenses définies à l'article 6.3 sont inférieures au montant initialement prévu au budget, générant de ce fait un trop perçu, le partenaire pourra alors demander au terme des 3 ans d'engagements du partenaire à Charentes Tourisme de rembourser l'excédent versé au prorata de la dépense réelle.

A noter : les reliquats possibles de l'exercice 2022 seront reportés et précisés sur l'exercice et la convention 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024 |

11.3 - En cas de non-respect des obligations contractuelles, le partenaire concerné se réserve le droit de demander sous forme de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

## **ARTICLE 12 – LITIGE**

En cas de litige, avant d'envisager une sollicitation de la juridiction compétente, les parties s'engagent à aboutir à un règlement à l'amiable afin d'envisager une solution satisfaisante à la pérennité du projet.

Fait à ....., le ..... en deux (2) exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
de GrandAngoulême,

Le Président délégué de Charentes Tourisme,  
Vice-Président du Département de la Charente

**Xavier BONNEFONT**

**Patrick MARDIKIAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024 |

## ANNEXE

Les COMITES TECHNIQUES sont constitués ainsi :

Coordination globale, liens avec les CoTechs qui assurent la mise en oeuvre opérationnelle des actions	DEBOURSE	Pia	Cheffe de projet Explore Cognac	<a href="mailto:p.debourse@charentestourisme.com">p.debourse@charentestourisme.com</a>
--	----------	-----	---------------------------------	--

AXE 1 : COTECH Innovation, structuration de l'offre et professionnalisation de l'accueil (Hospitalité, qualité de l'offre, mieux accueillir) :

Rôle	Nom	Prénom	Entité	Mail
PILOTE	MICHELY	Frédérique	Directrice Marketing et Communication La Rochelle Evènements	<a href="mailto:f.michely@larochelle-tourisme-evenements.com">f.michely@larochelle-tourisme-evenements.com</a>
CO PILOTE	LA FONTAINE	Colline	Directrice OT Destination Cognac	<a href="mailto:clafontaine@destination-cognac.com">clafontaine@destination-cognac.com</a>
CO PILOTE	LABARUSSIAS	Aurore	Responsable Service Filières touristique, Grand Cognac	<a href="mailto:aurore.labarussias@grand-cognac.fr">aurore.labarussias@grand-cognac.fr</a>
Ressource	JAMAIN	Dimitri	Responsable de ventes Heritage et relation marchés - en charge des visites,	<a href="mailto:Dimitri.Jamain@beamsuntory.com">Dimitri.Jamain@beamsuntory.com</a>
Ressource	WOLSKI	Stéphanie	Responsable du développement des visites, chargée des visites privées – Rémy	<a href="mailto:stephanie.wolski@remy-cointreau.com">stephanie.wolski@remy-cointreau.com</a>
Ressource	MEHAUD	Claire	Chargée de communication BNIC	<a href="mailto:cmehaud@bnic.fr">cmehaud@bnic.fr</a>
Ressource	PACAUD	Lionel	Directeur OT Bassin de Marennes - Ile d'Oléron	<a href="mailto:l.pacaud@marennes-oleron.com">l.pacaud@marennes-oleron.com</a>
Ressource	AIGUILLON	Karine	Responsable des circuits de visites, CHÂTEAU ROYAL DE COGNAC OTARD	<a href="mailto:kaiguillon@bacardi.com">kaiguillon@bacardi.com</a>
Ressource	CHAILLIER	Catherine	Responsable Qualité Charentes Tourisme	<a href="mailto:c.chaillier@charentestourisme.com">c.chaillier@charentestourisme.com</a>
Ressource	PAILLONCY	Sandrine	Responsable Destinations & Grands Acteurs, CRTNA	<a href="mailto:sandrine.pailloncy@na-tourisme.com">sandrine.pailloncy@na-tourisme.com</a>
Ressource	GUILBOT	David	Directeur OT Haute-Saintonge & Jonzac	<a href="mailto:direction.tourisme@villedejonzac.fr">direction.tourisme@villedejonzac.fr</a>
Ressource	SIEFFERT-OSTERMANN	Jean	Directeur OT Angoulême	<a href="mailto:direction@angouleme-tourisme.com">direction@angouleme-tourisme.com</a>

AXE 2 : COTECH Communication Marketing

(Accroître la visibilité et la notoriété de la destination stratégie marketing oenotouristique T.O. et presse, actions de communications) :

Rôle	Nom	Prénom	Entité	Mail
PILOTE	DABRIGEON	Johanna	Chargée de communication BNIC	<a href="mailto:jdabrigeon@bnic.fr">jdabrigeon@bnic.fr</a>
CO PILOTE	PAILLONCY	Sandrine	Cheffe de pôle - CRT Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:sandrine.pailloncy@na-tourisme.com">sandrine.pailloncy@na-tourisme.com</a>
Ressource	LA FONTAINE	Colline	Directrice OT Destination Cognac	<a href="mailto:clafontaine@destination-cognac.com">clafontaine@destination-cognac.com</a>
Ressource	PEIL	Alison	Visitor Center Manager & VIP Guest relation - Camus	<a href="mailto:a.peil@camus.fr">a.peil@camus.fr</a>
Ressource	SORET	Thomas	Responsable Communication Cognac Frapin	<a href="mailto:t.soret@chateaufontpinot-frapin.com">t.soret@chateaufontpinot-frapin.com</a>
Ressource	ADEBIAYE	Yannis	Directeur Sud Charente Tourisme	<a href="mailto:direction@sudcharentetourisme.fr">direction@sudcharentetourisme.fr</a>
Ressource	CLAIRTEAU-RIVIERE	Marine	Responsable oenotouristique - Meukow	<a href="mailto:m.clairteau-riviere@cdgcognac.com">m.clairteau-riviere@cdgcognac.com</a>
Ressource	MORAND	Stéphane	Directeur Clientèles & Partenariats - Charentes Tourisme	<a href="mailto:s.morand@charentestourisme.com">s.morand@charentestourisme.com</a>
Ressource	DAUGERON	Stéphane	Responsable - Les Visites Hennessy	<a href="mailto:sdaugeron@moethennessy.com">sdaugeron@moethennessy.com</a>
Ressource	WOLSKI	Stéphanie	Responsable accueil et visites - Maison Remy Martin	<a href="mailto:Stephanie.WOLSKI@remy-cointreau.com">Stephanie.WOLSKI@remy-cointreau.com</a>
Ressource	DEJARNAC	Vanessa	Public experience manager - Martell	<a href="mailto:vanessa.dejarnac@pernod-ricard.com">vanessa.dejarnac@pernod-ricard.com</a>
Ressource	HERVE	Océane	Chargée de mission Tourisme - Grand Angoulême	<a href="mailto:o.herve@grandangouleme.fr">o.herve@grandangouleme.fr</a>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024

### AXE 3 : COTECH Observatoire-Evaluation

(Etudes sur le territoire, analyse de flux, état de l'offre, intelligence économique, tableaux de bord performance des actions) :

Rôle	Nom	Prénom	Entité	Mail
PILOTE	TARRICQ	Philippe	CRT Nouvelle Aquitaine, Chef du pôle Observatoire et	<a href="mailto:philippe.tarricq@na-tourisme.com">philippe.tarricq@na-tourisme.com</a>
CO PILOTE	ROY	Isabelle	Directrice du Développement culturel et sportif au département de la Charente	<a href="mailto:iroy@lacharente.fr">iroy@lacharente.fr</a>
Ressource	DAUGERON	Stéphane	Responsable Les visites Hennessy	<a href="mailto:sdaugeron@moethennessy.com">sdaugeron@moethennessy.com</a>
Ressource	PERRET	Sylvie	Visitor Center Manager & VIP Guest relation - Camus	<a href="mailto:s.perret@camus.fr">s.perret@camus.fr</a>
Ressource	DABRIGEON	Johanna	BNIC	<a href="mailto:jdabrigeon@bnic.fr">jdabrigeon@bnic.fr</a>
Ressource	DEJARNAC	Vanessa	Martell, Visitor	<a href="mailto:vanessa.dejarnac@pernod-ricard.com">vanessa.dejarnac@pernod-ricard.com</a>
Ressource	PAILLONCY	Sandrine	Responsable Destinations & Grands Acteurs	<a href="mailto:sandrine.pailioncy@na-tourisme.com">sandrine.pailioncy@na-tourisme.com</a>
Ressource	AUBINEAU	Solène	Charentes Tourisme	<a href="mailto:s.aubineau@charentestourisme.com">s.aubineau@charentestourisme.com</a>
Ressource	COURTEY-FEVRIER	Julien	Directeur Spirits Valley	<a href="mailto:jcourteyfevrier@spiritsvalley.com">jcourteyfevrier@spiritsvalley.com</a>
Ressource	SIEFFERT-OSTERMANN	Jean	Directeur OT Angoulême	<a href="mailto:direction@angouleme-tourisme.com">direction@angouleme-tourisme.com</a>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022  
Publication : 12/12/2022

Convention de partenariat et de financement « Contrat de Destination Explore Cognac » 2022-2024